



World Scout **Bureau** Mondial du Scoutisme

P.O. Box 91
CH-1211 Geneva 4
Switzerland

Rue du Pré-Jérôme 5
CH-1205 Geneva
Switzerland

Tel: (+41 22) 705 10 10
Fax: (+41 22) 705 10 20

worldbureau@world.scout.org

CIRCULAIRE N° 16/2006

Aux : Commissaires internationaux

Mai 2006

Mesures relatives au paiement des cotisations - Suspension provisoire de la qualité de membre

Cher Collègue,

1. Le Comité Mondial du Scoutisme, lors de sa réunion des 29-30 avril 2006, a examiné avec attention la situation des **19** Organisations Membres qui présentaient toujours des arriérés de cotisations à la date de la réunion, c'est-à-dire **l'Argentine, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Chili, les Comores, la Dominique, la Rép. Dominicaine, le Honduras, Israël, le Lesotho, Madagascar, la Mauritanie, le Pérou, le Sierra Leone, Sainte-Lucie, le Swaziland, le Tchad, l'Uruguay et le Yémen.**
2. A la suite de cet examen, le Comité Mondial du Scoutisme n'a pu que conclure que :
 - par égard à toutes les OSNs qui paient régulièrement leurs cotisations (quelquefois dans des situations internes difficiles pour plusieurs d'entre elles),
 - par égard aux autres OSNs qui ont des arriérés de cotisations et à qui le Comité Mondial du Scoutisme a appliqué avec consistance les mesures relatives au paiement des cotisations depuis son adoption en 1996,

il n'avait pas d'autre alternative que de reconfirmer l'application de la politique des mesures relatives au paiement des cotisations, à ces **dix-neuf** Organisations Membres qui ont donc vu leur qualité de membre de l'OMMS provisoirement suspendue avec **pleine** application des sanctions à la date du **30 avril 2006.**

Cette suspension sera automatiquement révoquée dès que le paiement total de leurs arriérés respectifs aura été reçu.

3. Il est de mon devoir de vous rappeler les conséquences d'une suspension provisoire avec **pleine** application des sanctions pour les Organisations Membres concernées, à savoir que celles-ci **perdront le droit** :
 - de participer et de voter en 2007 aux futures Conférences Scoutes Régionales et autres événements Scouts régionaux dans la mesure où la Constitution d'une Organisation Scoute Régionale exige de ses membres qu'ils soient en règle avec l'OMMS,
 - pour tout membre individuel de l'Organisation Membre suspendue d'entrer dans un Comité ou de se présenter à une élection dans toutes les instances de l'OMMS aux futures Conférences Régionales Scoutes de 2007,

- pour leurs membres jeunes de participer à des événements mondiaux et régionaux organisés sous les auspices de l'OMMS et ayant lieu plus de 12 mois après la date de suspension (30 avril 2006), c'est-à-dire à des événements organisés après le 30 avril 2007 tels que le Jamboree Mondial du Scoutisme de 2007,
 - de participer à des séminaires, des séances de formation, des réunions et autres activités organisés sous les auspices de l'OMMS par le Bureau Mondial du Scoutisme,
 - de présenter des propositions de projets ou autres aides financières révisées et soutenues par le Bureau Mondial du Scoutisme.
4. Considérant que certaines des Organisations Membres suspendues sont victimes de circonstances indépendantes de leur volonté, lesquelles rendent le paiement de leurs cotisations impossible, le Comité Mondial du Scoutisme a demandé au Secrétaire Général et au Bureau Mondial du Scoutisme d'examiner les possibilités d'aider ces Organisations Membres à payer leurs arriérés ... pour autant que ces Organisations le demandent et qu'elles soient prêtes à partager les efforts nécessaires pour trouver une solution à leur situation.

Dans cet esprit, je demande à toute Organisation Membre désireuse d'aider une ou plusieurs des Organisations Membres suspendues à retrouver tous leurs droits (par tout arrangement possible : paiement direct de cotisations, jumelage d'une Organisation particulière, etc.), de me contacter.

C'est le voeu de tous que les Organisations Membres concernées bénéficient de nouveau très rapidement de leurs pleins droits et obligations en tant que Membres de l'OMMS.

Bien à vous,

Eduardo Missoni
Secrétaire Général

EM/LP/cf